

PROPOSITIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES POUR

LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA RÉGION ALPINE

À destination de l'Etat Français et des Régions
Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté
et SUD Provence-Côte d'Azur

Juin 2019

une proposition



Union Régionale des Associations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

La Ruche - 256 rue de la République - 73000 CHAMBERY

Tél. 04 79 60 49 05 - auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

Association loi 1901 - SIRET : 428 991 178 00032

AVANT PROPOS

Les Alpes sont aux avant-postes du dérèglement climatique.

Les Alpes sont aux avant-postes du dérèglement climatique. Les élus des Communes Forestières et plus particulièrement des territoires montagnards s'adressent à l'équipe de la présidence française de la SUERA pour faire entendre l'urgence du rôle qu'a à jouer la forêt, élément clef identitaire de ces territoires, symbole du temps long, dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité. D'intérêt général, la forêt alpine doit plus que jamais être placée sous la protection des nations et de l'Europe car les missions qu'elle remplit, les enjeux qu'elle porte sont déterminants. La société civile a commencée à s'émouvoir des modalités de sa gestion, de son exploitation avec grand bruit, le sujet est en passe de devenir sensible comme l'est maintenant celui de l'alimentation et de l'eau. Il est vital de répondre à ces attentes, de tenir compte de cette position stratégique de la forêt qui est à l'interface des enjeux économiques, de biodiversité, de tourisme (paysage, risques), de qualité de l'air et de l'eau, et donc d'attractivité des territoires urbains (consommateurs de cette ressource et utilisateurs de cet espace).

Historiquement impliquées dans le groupe d'action 2 de la SUERA et dans le sous-groupe bois et plus récemment dans des projets comme TRIPLEWOOD et REDIAFOR (ARPAF), les communes forestières ne cessent d'y porter ce message du besoin vital d'une forêt, dynamique, gérée et exploitée durablement qui remplisse toutes ces fonctions d'atténuation du réchauffement du climat, de préservation de la biodiversité. Le message porté concerne *in fine* la relocalisation des filières-bois en prenant appui sur le bois local certifié (Bois des Alpes™) et le bois énergie et leur rattachement à la stratégie forestière alpine du comité de massif des Alpes. Depuis 15 ans maintenant, c'est une solution éprouvée aux défis du changement climatique grâce à la traçabilité et au circuit court, à la gestion PEFC des forêts, aux retombées économiques sur les territoires, etc.

Les Communes Forestières prennent donc position pour que le modèle des certifications bois local comme Bois des Alpes™, et le bois énergie (approvisionnement en circuit court, autonomie énergétique) soient un pivot de la réflexion forêts bois de la SUERA. C'est l'occasion, en cette période de préparation des programmations post 2020, de réitérer toute l'importance de maintenir et renforcer, au plan national, les dispositifs financiers (FEDER POIA, FNADT-CIMA ainsi que leurs cofinancements régionaux, départementaux), et renforcer la gouvernance alpine interrégionale. La Commission Permanente du Comité de Massif du 24 juin dernier a d'ailleurs acté cette nécessité. Les besoins des entreprises de la filière alpine s'élargissent. Les besoins de modernisations structurels restent présents (séchoir, lignes de sciages) mais il s'agit aussi d'accompagner la filière dans son innovation technique et organisationnelle (mutualisation des coûts d'étude, développement des stocks Bois des Alpes™, vers des produits High Tech (CLT, chimie verte) et Low Tech (essences peu valorisées, gros sapins,...) en Bois certifié.

1. Mais aussi Bois des Territoire du Massif Central™ et demain Bois des Pyrénées™

Le bois énergie lui, se dégage comme une solution à part entière pour l'autonomie énergétique des territoires alpins, avec une approche de circuit court pour organiser l'approvisionnement en combustible bois. L'objectif étant que cette forêt de montagne continue à être exploitée durablement afin de jouer ses rôles multifonctionnels. Aussi les bois locaux de montagne doivent trouver des débouchés. C'est par une action volontaire de mettre en œuvre du bois local certifié dans les constructions, une organisation de la filière en grappe pour transformer et créer de la valeur ajoutée à cette ressource, en modernisant les entreprises de ces vallées et en innovant dans leur organisation pour répondre au besoin du marché que la stratégie forestière alpine portée par le Comité de Massif des Alpes œuvre dans ce but

Voici donc les priorités formulées par les Communes Forestières pour renforcer le rôle de la forêt alpine et ses filières-bois dans la transition écologique et lutter contre le changement climatique.

Elles prennent appui sur le principe selon lequel le bénéfice « climat » d'une sylviculture dynamique est optimal lorsque le concept d'usages en cascade du bois est respecté, avec une recherche d'effets conjugués sur les « 3 S » :

- **Séquestration** continue de carbone par les écosystèmes forestiers soumis à une gestion durable dynamique ;
- **Substitution** des émissions de GES avec l'utilisation de la ressource forestière à la place de matériaux émetteurs non renouvelables (énergie et construction) ;
- **Stockage** à longue durée de vie du carbone dans les produits à base de bois (construction, aménagements, ameublement...)

1 | PRÉSERVER ET AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE SÉQUESTRATION/STOCKAGE CARBONE DES FORÊTS ALPINES

Enjeu :

Généraliser une gestion forestière durable pour une forêt dynamique, cultivée, qui permet ainsi l'augmentation des stocks de carbone en forêt (biomasse)

*70 millions de tonnes de CO₂ stockées par an dans les forêts françaises**



Propositions :

- Améliorer/obliger la gestion durable des forêts privées (plan simples de gestion).
- Renforcer l'intégration du secteur forêt-bois dans l'aménagement du territoire, innover, expérimenter, optimiser les moyens sur un territoire, prendre en compte les préoccupations de la société civile (cf. Plan Local Forestier)
- Recommander bonne adaptation des essences en prenant en compte le climat à venir. Cela sous-entend de soutenir la réalisation de diagnostics précis des stations (conditions physiques et biologiques des zones concernées) ainsi que des peuplements.
- Privilégier végétation naturelle mélangée et favoriser la diversité génétique : enrichissements par plantations possibles
- Restaurer les équilibres faune-flore
- Dynamiser la sylviculture (travaux, éclaircies) : les peuplements moins dense sont moins sensibles au stress hydrique
- Prendre soin des sols

* Pour le climat, avez-vous pensé à la forêt et au bois ?, FNCOFOR, avec le soutien de l'ADEME, 2019

© FIBRA, Forêt du Beaufortin, 2007

© UR Cofor AURA, Quai de transfert des déchets, bâtiment en Bois des Alpes™, Villard de Lans, 2019

2 | RELOCALISER LES FILIÈRES FORÊT-BOIS ALPINES

Enjeu :

Maintenir et développer les stocks de carbone dans les produits issus de la forêt alpine (bois construction bois énergie) tout en ancrant l'économie de la forêt et du bois dans les territoires

*1 tonne de Bois sec
= 500 Kg de carbone stocké**

Propositions :

Généraliser la réalisation de diagnostics sur la disponibilité de ressource forestière, ses possibilités d'utilisations selon les besoins internes et externes aux vallées alpines

Point de vigilance :

Inciter à un usage en cascade du bois en hiérarchisant ses usages pour le bon équilibre des filières au sens large : Bois d'œuvre > Bois d'industrie > Bois énergie



2.1. Construire rénover, aménager en bois local, issu du massif alpin (périmètre SUERA)

Le bois local certifié permet de concevoir et construire des bâtiments énergétiquement performants avec un matériau qui demande peu d'énergie pour sa transformation et qui génère de l'emploi local.

Enjeu : Valoriser localement la ressource bois du massif alpin en substituant le bois local certifié aux matériaux d'origine fossiles et au bois importé

ZOOM BOIS DES ALPES™ et Stratégie Forestière Alpine du Comité de Massif des Alpes :

Cette certification qui est portée par l'association Bois Des Alpes est née il y a 10 ans d'une démarche interrégionale (AURA PACA) construite de façon concertée avec les institutionnels et les acteurs de la filière. Elle vise à rendre plus compétitives les entreprises certifiées et donner de la valeur ajoutée aux produits bois alpins Français et mobiliser plus de bois alpin dans le cadre d'une gestion forestière durable. En cela, l'activité et l'emploi local sont stimulés et l'action globale prend une réelle dimension environnementale. Le Comité de Massif des Alpes, de par la loi Montagne, a avec les régions et les départements alpins fait de la certification Bois des Alpes™ l'outil d'une politique forestière alpine forte qui soutient les investissements des entreprises certifiées. En juillet 2019, cela représente depuis 2014 près de 63 000 000 € de total de budgets prévisionnels et 10 500 000 € d'aides à l'investissement cumulé.

Cette offre commerciale en bois alpin est proposée aujourd'hui par 76 entreprises certifiées (scieries, charpentiers, menuisiers, lamelistes) et 26 sites distributeurs. Elle repose sur un référentiel technique qui garantit la traçabilité des bois L'eco-certification (comme PEFC) des forêts d'origine et chaînes de contrôle, le respect des normes en vigueur de la construction et en ce qui concerne le séchage des bois et leur caractérisation et leur résistance mécanique. Pour répondre aux marchés, les entreprises certifiées fonctionnent en grappe territoriales. Elles sont contrôlées annuellement par un organisme indépendant et accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation). Les collectivités maitres d'ouvrages, qui sont accompagnées par les communes forestières, sont donc dotées d'un outil approprié à leurs projets de construction en bois local tout en respectant la réglementation sur les marchés publics. A ce jour, ce sont près de 80 réalisations utilisant 9000 m3 de Bois des Alpes™ (et près de 50 autres projets en suivi).

-
- 1 tonne de produits Bois utilisés = 1.5 à 3 tonnes d'émissions de CO2 évitées*
 - Utiliser le bois local certifié permet de justifier de près de 40% d'émissions de Carbone en moins que s'il avait été importé**
 - 75% de retombées économiques territoriale en utilisant le bois local contre 25% en utilisant le bois importé***
 - 350m3 de bois l'œuvre locaux mobilisé contribuent à créer/maintenir 1 emploi sur le territoire*
-

Propositions :

- Prendre appui sur le modèle du bois certifié et ses valeurs (traçabilité à 100%, circuits courts, fonctionnement en grappe des entreprises etc) comme réponse à la valorisation de la ressource bois alpine tel que voulu par la SUERA et le diffuser largement avec les outils développés :
 - o insérer le bois local certifié dans les marchés publics (cf. guide Construire en Bois des Alpes™)
 - o la conditionnalité, bonification des aides à l'usage de bois alpin (cf. DETR 74, 05, 04 bonifiée à l'utilisation de Bois des Alpes)
 - o fiches FDES (Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires)
- Rassembler un réseau d'acteurs forêt-bois œuvrant dans la thématique bois local (Bois des Alpes™, Bois Qualité Savoie, AOC Bois de Chartreuse, AOC Bois du Jura, Holz Von Hier, Démarches bois local du Vorarlberg², etc pour une campagne de communication commune sur le bois local issu du massif alpin
- Mener une action d'envergure auprès des Métropoles Alpines pour l'intégration du bois local alpin dans les projets de construction (vitrines des Alpes)

*En France 15% des émissions de GES sont directement issu des décisions prises par les collectivités territoriales**

2.2. Développer une énergie renouvelable, le bois énergie issu du massif alpin (périmètre SUERA)

Enjeu : Développer l'autonomie énergétique des villages et hameaux alpin en prenant appui sur les énergies renouvelables et le bois énergie

*1000 tonnes de Bois Energie local valorisé = 1 Emploi dans la filière
La substitution du fioul domestique par la plaquette bois permet d'éviter l'émission de 296kg de CO2 d'origine fossile par MWh**

Propositions :

- Généraliser les petits réseaux de chaleur
- Généraliser les contrats d'approvisionnement urbain-rural pour l'approvisionnement des grosses chaufferies
- Bonification, conditionnalité des aides à l'investissements pour des projets utilisant la ressource en circuit court

2. Voir liste déjà établie dans le projet TRIPLEWOOD

* Pour le climat, avez-vous pensé à la forêt et au bois ?, FNCOFOR, avec le soutien de l'ADEME, 2019

** Fiches FDES Bois des Alpes™ (Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaires), 2019

*** Etude ART (Analyse des Retombées sur les Territoires), FNCOFOR, IFCC, 2019

3 | RENFORCER LA PLACE DE LA FORÊT DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES (URBAINES : VILLES PORTES DES ALPES)

Enjeu :

Faire de la forêt un facteur d'attractivité des villes et d'amélioration de la qualité de vie urbaine

Propositions :

- Intégrer la forêt et le bois local dans les documents d'urbanisme, les plans climats (cf guide COFOR),
- Former les élus (cf. voir programmes de formations des Communes Forestières)
- Développer les contrats reliant territoires urbains et ruraux comme les contrats de réciprocité. Le bois et la forêt peuvent ainsi supporter des relations de solidarité territoriale (ex. Montpellier Méditerranée Métropole & Communauté de Communes « Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc »)



4 | RENFORCER LA RÉSILIENCE DU SECTEUR FORESTIER ALPIN FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Enjeu :

Améliorer la réponse des filières forêt bois alpine aux divers effets du changement climatique

Propositions :

- Face aux aléas climatiques : encourager la prise de mesures telles que le plan tempête national et l'échange des bonnes pratiques
- Face au risque sanitaire (propagations de maladies, etc) : encourager la prise de mesures telles que le plan scolytes AURA et l'exemple des fruitières des bois scolytés de Bourgogne Franche Comté, et l'échange des bonnes pratiques
- Impliquer la société civile et prévenir les tensions (coupes a blanc etc) :
 - o encourager la sensibilisation des plus jeunes, prendre appuis sur le projet «Aire forestières éducatives» porté par la Fédération nationale des Communes forestières et objet de coopérations avec le Quebec / Proposition : créer un réseau d'aires forestières éducatives sur l'arc alpin : «1 École - 1 Commune - 1 Forêt»,
 - o lancer un programme de communication grand public sur la multifonctionnalité de la forêt de montagne



Elaborer des Plans Locaux Forestiers (cf.§1) pour intégrer tous ces enjeux

une proposition du Réseau Alpin de la Forêt de Montagne (Communes -Forestières-Auvergne-Rhône-Alpes), financé par :



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES